

# LE CONTRAT TERRITORIAL DE LA DOÛE, ON EN EST OÙ?



Janvier 2015

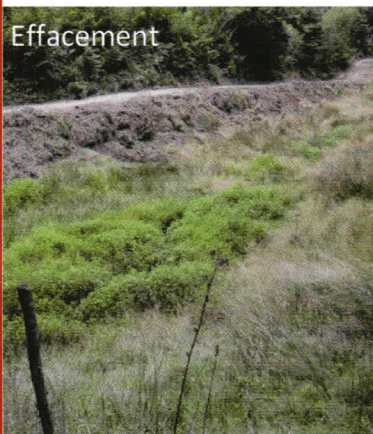
Bassin versant de la Doüe

La prolifération de cyanobactéries dans les milieux aquatiques du département de la Dordogne a une incidence néfaste sur la qualité de l'eau potable et la baignade. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment d'un nombre important d'étangs, parfois insuffisamment entretenus, mais également de dispositifs d'assainissement non réglementaires, et enfin de pratiques agricoles perfectibles en matière de fertilisation et d'abreuvement des cheptels.

Afin de garantir la qualité de la ressource pour le consommateur et pour le tourisme, le Contrat Territorial de la Doüe agit sur chacun des facteurs identifiés en aidant au financement d'effacement de certains étangs, de changement des installations d'assainissement vétustes et d'évolution des pratiques agricoles.

## Des actions sur tous les fronts

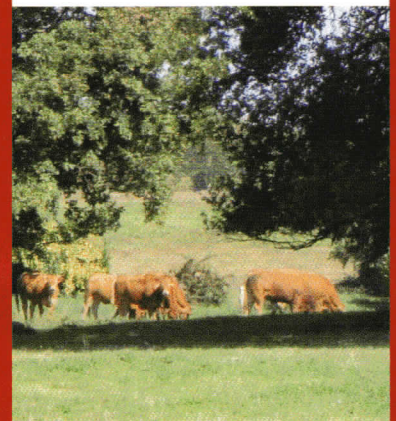
### Volet Milieux Aquatiques



### Volet Assainissement



### Volet Activités Agricoles



**FERTILISATION DES PRAIRIES**  
un outil simple et peu onéreux pour connaître les besoins en phosphore et potasse.

**LES INDICES DE NUTRITION**

CONSTAT : l'analyse de terre indique les besoins P et K. Dans le sol mais ne reflète pas ce que le bétail absorbe réellement. D'un côté des pratiques agricoles variées, l'apport de produits par les animaux, d'autre part, un gain de rendement, un effet de fertilisation des éléments sont observés (transformation d'un engrais minéral à une fraction dérivée).

D'OU des recherches d'une équipe de l'INRA de Toulouse pour un nouvel outil plus réactif : les Indices de Nutrition à partir d'un échantillon d'herbe.

**OBJECTIFS** des indices de nutrition P et K :

- déterminer le potentiel d'une prairie ruminante adaptée,
- avoir des pratiques de fertilisation adaptées !
- pour augmenter le potentiel d'une prairie,
- et pour faire des économies par des engrais optimisés et un connaissance de cause.

**INTERPRETATION DES RESULTATS**

L'interprétation se fait à condition : à partir de 100g de matière sèche, les indices de nutrition sont calculés. Les résultats sont exprimés en mg/kg de matière sèche.

Un objectif en P et K constitue le développement des légumineuses, propose aux éleveurs une fertilisation raisonnée, un engrais minéral ou organique.

**Trop de potasse et de phosphate dans les sols n'apportent aucun bénéfice mais un achat d'engrais inutile est un manque à gagner.**

Mis à jour le 20/05/13

## Sommaire :

- Trois volets composent le contrat territorial de la Doüe, signé le 25 avril 2013
- Chacun des volets a été défini en fonction des enjeux « eau potable » et « eau de baignade », qui sont deux aspects incontournables de l'économie de notre territoire
- À ce jour, nous sommes dans la phase d'application du programme d'actions, qui concerne l'ensemble des volets du contrat

## Dans ce numéro :

## 6 actions du contrat

- 1 Vidange d'un étang sur la commune de Saint-Estèphe
- 2 Réalisation d'un bassin de décantation sur la commune d'Étours
- 3 Mise en place de l'assainissement collectif dans le quartier de Clair Bois (St-Estèphe)
- 4 Travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
- 5 Création d'abreuvoirs et protection des berges sur la commune d'Augignac
- 6 Fertilisation des prairies, un outil pour optimiser l'apport des matières fertilisantes

## Des partenaires très divers

### Assistance à Maîtrise d'ouvrage



### Partenaires techniques, financiers et réglementaires



## VOLET « MILIEUX AQUATIQUES »

### Rappel :

- Un étang doit être déclaré auprès du service de la police de l'eau de la DDT.
- L'effacement d'un étang est subventionné à 100%, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le PNRPL.
- L'aménagement de plan d'eau est pris en charge financièrement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de 30% à 60%, sur moine, pêche, bassin de décantation.

- Une vidange de plan d'eau est à déclarer auprès des services de la DDT, en montant un dossier de déclaration.
- La vidange d'un plan d'eau s'effectue entre le 31/03 et le 01/12.

### Contact :

**Marc PICHAUD**  
05 53 55 36 00

### 1. Vidange de quatre étangs sur la commune de Saint-Estèphe

La suppression des étangs est l'une des actions pour lutter contre les proliférations de cyanobactéries. Cette action est basée sur le volontariat, et est prise en charge à 100%.

#### Pourquoi supprimer un étang ?

- Pour améliorer la qualité de l'eau ;
- Quand l'étang est à l'abandon et que la digue est en mauvais état ;
- Lorsqu'il n'a plus d'utilité ;
- Souvent, parce que l'entretien d'un étang représente beaucoup de travail (tonte, vidanges régulières, problèmes d'espèces envahissantes..), et un coût important dans la mise aux normes (création de moines, de déversoirs de crues, dispositif de débit réservé...).

Supprimer un étang, c'est le vidanger, le laisser en assec et terrasser la digue à l'intérieur du plan d'eau pour faciliter l'entretien.



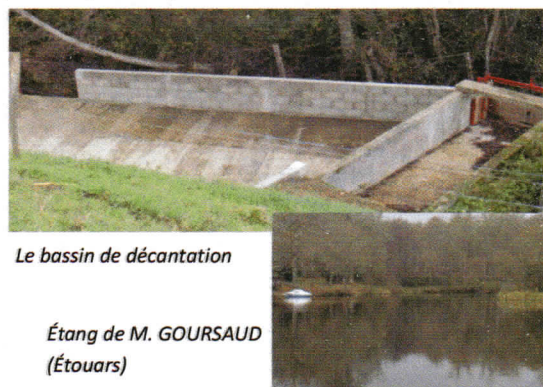
Mise en assec de l'étang avec reprise du cours d'eau

### 2. Réalisation d'un bassin de décantation sur la commune d'Étouars

Pour éviter l'envasement des étangs et améliorer la qualité de l'eau, des vidanges régulières sont nécessaires. Afin d'éviter la pollution du cours d'eau, il faut mettre en place des bassins de décantation pour retenir les vases. Ces bassins sont réalisés en dehors du cours d'eau, juste après la pêche. Leur mise en place est parfois problématique, s'il y a peu de place en aval de l'étang. M. GOURSAUD a trouvé une solution en le réalisant en pied de digue.

Le bassin de décantation a été maçonné pour l'entretien et pour renforcer la digue. Il a réalisé les travaux lui-même et bénéficie d'une subvention de 30% sur l'achat des matières premières.

Il est également possible de faire intervenir une entreprise et de réaliser le bassin en terre (remblai/déblai).



## VOLET « ASSAINISSEMENT » - Collectif

### Rappel :

- Le réseau d'assainissement séparatif ne comprend que les eaux usées domestiques.
- L'ensemble des eaux usées (toilettes, machine à laver, évier...) doivent y être raccordées; les eaux pluviales en sont exclues.
- Délai de raccordement : 2 ans

### 3. Mise en place de l'assainissement collectif dans le quartier de Clair Bois à Saint-Estèphe

Un réseau d'assainissement séparatif a été mis en place en 2014, sur le lotissement Clair Bois (commune de Saint-Estèphe).



Le poste de relevage

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du Contrat Territorial de la Doüe, visant à réduire l'impact des installations d'assainissement domestique sur le développement de cyanobactéries. De ce fait, les anciennes filières d'assainissement non collectif doivent être mises hors-service, nécessitant la vidange des ouvrages de prétraitement (fosses septique/toutes eaux, bac dégraisseur).

Les travaux ont été financés par le SIDE de la Région de Nontron, le Conseil Général de Dordogne et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

## VOLET « ASSAINISSEMENT » - Non collectif

### 4. Travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif

Le traitement des eaux usées domestiques est parfois réalisé avec des installations individuelles. C'est pourquoi le Contrat Territorial s'attache à relancer les diagnostics de bon fonctionnement de ces filières. Il conduit parfois à engager des travaux de réhabilitation pour celles ayant un impact sanitaire.

C'est dans ce cadre que 33% des installations d'ANC (Assainissement Non Collectif) ont été contrôlées à nouveau, sur le bassin versant de la Doüe. Suite à cela, 36 propriétaires volontaires ont eu leurs dossiers validés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin d'obtenir une aide financière dans les réhabilitations.

À ce jour, 8 installations ANC ont été remises en conformité, en bénéficiant d'une aide forfaitaire de 4 200 €. Le SPANC (Service Public d'ANC) du SIDE a accompagné les propriétaires dans les suivis administratif et technique (élaboration du dossier, visites lors des différentes étapes du chantier).



témoignage d'un couple d'utilisateur en 4<sup>ème</sup> page

#### Rappel :

- Afin de pérenniser la filière d'ANC, la vidange régulière des ouvrages de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, bac dégraisseur, préfiltre) est primordiale.

#### Contact :

**Céline CHEMINADE**  
05 53 56 25 58

## VOLET « ACTIVITÉS AGRICOLES »

### 5. Création d'abreuvoirs et protection des berges sur la commune d'Augignac

Le domaine agricole est une activité prédominante sur le territoire du bassin versant de la Doüe. La commune d'Augignac est l'une des communes actrices de la profession agricole. C'est pourquoi, dans le cadre du Contrat Territorial de la Doüe, deux actions ont été mises en place sur l'exploitation de M. THOMAS (témoignage en 4<sup>ème</sup> page).

L'une consiste en la pose d'un abreuvoir par une alimentation en eau de type gravitaire (captage de l'eau en un point haut, acheminée vers l'abreuvoir situé en bas de prairie), voir le schéma ci-contre.

L'autre permet de protéger les berges en les mettant en défens, par le biais de clôtures.

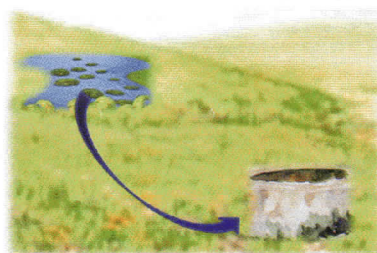


Schéma de l'installation



Abreuvoir mis en place

#### Rappel :

- Amener le cheptel à s'abreuver à un endroit permet :
  - de préserver les berges des cours d'eau (même des plus petits),
  - de maintenir la qualité de l'eau,
  - d'éviter tout risque sanitaire, éventuel, pour les animaux.

- Toujours penser au débit réservé lorsqu'il y a un prélèvement dans un plan d'eau, il est nécessaire de maintenir un certain niveau d'eau, pour ne pas trop impacter la ressource.

- Matières fertilisantes = effluents d'élevage + engrais

### 6. Fertilisation des prairies, un outil pour optimiser l'apport des matières fertilisantes

La Chambre d'Agriculture de Dordogne a été mobilisée par l'Agence de l'Eau, pour travailler auprès des agriculteurs afin de réfléchir aux épandages d'effluents d'élevage et d'engrais. « Mettre ce qu'il faut au bon moment » : nourrir la plante sans gaspillage, en évitant un impact négatif pour l'environnement.

Dans cet objectif, la Chambre a rappelé aux agriculteurs l'outil d'optimisation de la fertilisation des prairies : l'indice de nutrition, conçu par l'INRA de Toulouse, mais méconnu dans notre département. La méthode consiste à prélever de l'herbe en avril, et d'en faire une analyse qui indique si la plante a manqué ou non d'un des éléments fertilisants parmi l'azote, le phosphore et la potasse.

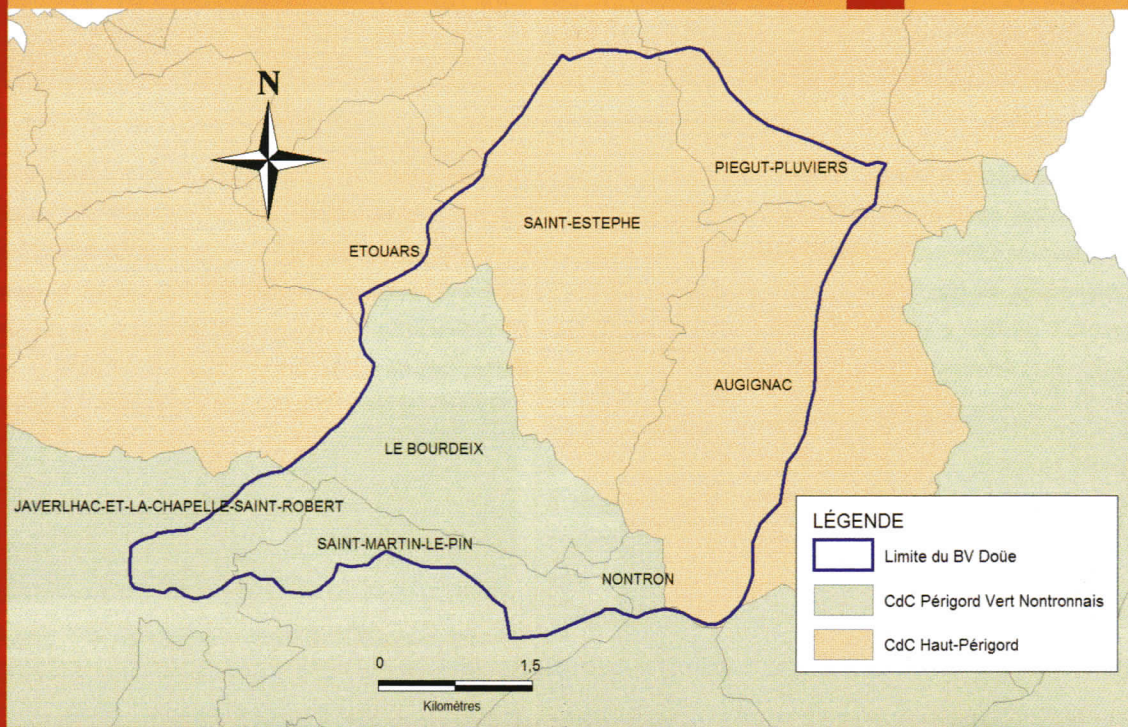


Prélèvement d'herbe fourragère

En cas d'excédent, l'agriculteur pourra changer ses pratiques, tout en gardant un bon rendement, et ainsi faire des économies. Sur 17 agriculteurs concernés par le Contrat Territorial de la Doüe, 13 sont engagés dans cette démarche.

#### Contact :

**Chambre d'Agriculture**  
**Antenne Thiviers**  
05 53 55 05 09



### Témoignages de personnes ayant bénéficié des subventions allouées pour le contrat

M. Alain GOURSAUD est propriétaire de deux étangs sur la commune d'Étouars. Habitant de Charente, il est un amoureux de la Dordogne, et de ses richesses naturelles. « *Il faut préserver l'eau, c'est une ressource qui un jour deviendra peut-être rare, il faut penser dès maintenant à la protéger.* » C'est ainsi, que suite aux réunions publiques qui ont précédé la signature du contrat, il a contacté Marc PICHAUD du parc naturel. « *C'est quelqu'un de formidable, toujours disponible et présent sur le terrain! Il m'a accompagné dans la réalisation des travaux, du montage du dossier auprès de l'Agence de l'Eau, jusqu'à la réception du bassin de décantation.* » Au total, il a fallu sept mois pour mettre en place l'ouvrage. M. GOURSAUD est fier d'avoir adhéré à la démarche. « *Je suis à proximité directe avec la Doûe, je voulais montrer l'exemple, pour que d'autres m'emboîtent le pas.* »

Sur la commune d'Augignac, au lieu-dit Puybégout, deux maisons, d'une même famille, ont été concernées par les réhabilitations d'assainissement individuel. Le couple habitant la commune, a été volontaire pour entreprendre des travaux suite au diagnostic de la technicienne du SPANC. « *Nous avons demandé un rendez-vous auprès du SIDE pour diagnostiquer nos installations. Nous savions que les filières étaient à perfectionner et sachant qu'on pouvait avoir des subventions dans le cadre du contrat, cela nous a décidés à lancer les travaux de réhabilitation.* » Ainsi, le SIDE a accompagné l'utilisateur dans la démarche. « *Ils nous ont bien expliqué comment cela allait se passer. Ils étaient bien organisés, et il y a eu un réel travail d'équipe avec l'entrepreneur. Ils étaient tous très consciencieux. Les deux dossiers de réhabilitation ont été bien suivis, nous sommes très contents d'eux.* »

M. Jean-Marie THOMAS, agriculteur de profession, a également adhéré aux actions du contrat. Entre autres, l'effacement d'un étang sur la commune de Saint-Estèphe, il collabore avec le Parc et la Chambre d'agriculture pour la mise en place d'abreuvoirs et la protection des berges. « *René GRONEAU (PNRPL), Marc PICHAUD (PNRPL) et Patrick GENDRE (CA 24) sont de très bons interlocuteurs, avec qui j'ai eu des avancées positives; leurs interventions sont toujours concrètes. Heureusement qu'ils sont là, sinon les projets n'aboutiraient peut-être pas. La profession agricole comprend totalement l'intérêt du contrat, car l'eau est un bien qu'il faut garder. Les principaux freins à l'engagement sont l'apport financier à faire et la multitude d'intermédiaires pour mettre en place les projets.* »

Un grand merci à ces personnes d'avoir voulu témoigner pour ce bulletin

Imprimer par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Commune d'Augignac

Commune d'Étouars

Commune de Javerlhac-Et-La-Chapelle-Saint-Robert

Commune de Bourdeix

Commune de Nontron

Commune de Piégut-Pluviers

Commune de Saint-Estèphe

Commune de Saint-Martin-Le-Pin



Contact SIDE :  
Astrid BATS  
Animatrice du Contrat Territorial  
05 53 56 25 58  
a.bats@side-reg-nontron.com

Ont collaboré activement à la réalisation de ce bulletin :

- Marc PICHAUD, chargé de mission au Parc Naturel Régional du Périgord Limousin
- Céline CHEMINADE, responsable du SPANC au SIDE de la Région de Nontron
- Victor PEYREMARD, animateur de la maîtrise d'ouvrage au SIDE de la Région de Nontron
- Patrick GENDRE, conseiller agricole à la Chambre d'Agriculture de Dordogne
- Laurence VIGIER, conseillère agricole à la Chambre d'Agriculture de Dordogne
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le cofinancement avec le SIDE

